

## **Mettre en place une politique nationale digne de ce nom pour le patrimoine culturel rural.**

*Depuis 1965, Maisons Paysannes de France (ARUP) et ses 7000 adhérents, est mobilisée avec ses 85 délégations sur le territoire pour la sauvegarde d'un patrimoine culturel rural mal connu, donc mal reconnu.*

*Ce patrimoine forme un tout indissociable, matériel et immatériel : il comprend les éléments bâtis, les paysages mais aussi les techniques et les savoir-faire.*

*Au moment où les enjeux écologiques prennent une place prépondérante dans les débats publics, le cadre de vie qu'offre la campagne bénéficie d'une perception positive. Pourtant il est en situation de grande fragilité car son architecture née du sol avec des matériaux locaux profondément écologiques ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique.*

*Pour preuve, la loi climat et résilience a gommé dans sa rédaction toute référence au bâti d'avant 1948 pourtant identifié comme spécifique par l'INSEE pour ne retenir que celui d'avant 1975, celui des passoires thermiques de l'époque des Trente glorieuses.*

*Cette omission est grave car elle met en danger ces éléments de patrimoine qui constituent l'essentiel de nos paysages.*

*Par rapport à l'urgence climatique et à la massification des économies d'énergie dans le secteur du logement :*

*Qu'elle soit ITE ou ITI, la rénovation thermique pour des constructions d'avant 1948 ne peut se résumer à la pose d'une isolation.*

*Les économies d'énergie dans le secteur du logement le bâti d'avant 1948 doit faire l'objet de préconisations qui tiennent compte de sa spécificité : les matériaux qu'il met en œuvre sont respirants et sensibles à l'humidité (hygroscopiques et capillaires) et ne doivent pas être confondus, comme c'est le cas, avec le bâti moderne, celui de la reconstruction, et encore moins avec celui d'avant 1975 (passoires thermiques)*

*Le choix des matériaux est fondamental pour maintenir l'équilibre hygrométrique d'un mur ancien.*

*Un bâtiment ancien, défini réglementairement comme construit avant 1948, vit avec son environnement avec lequel il interagit : on dit qu'il est bioclimatique*

*Les interactions entre l'extérieur, la structure et l'intérieur sont nombreuses et complexes.*

*Ce type d'architecture a été conçu comme un système perspirant, laissant transiter l'humidité de l'intérieur vers l'extérieur.*

*Tous travaux qui emprisonnent l'humidité dans les murs sont source de désordres pour le bâtiment et ses occupants.*

*Il est ainsi nécessaire de faire un diagnostic avant toute intervention car chaque bâtiment est un cas particulier qui ne peut faire l'objet d'un traitement standardisé.*

*Au cours de sa vie un mur ancien a pu faire l'objet d'interventions successives et la variété des matériaux sur une même paroi peut induire des comportements hygrométriques différenciés et des problèmes de compatibilité entre matériau d'isolation et supports.*

*Il est capital que « L'accompagnateur rénovation » prévu par la loi soit formé à la spécificité du bâti ancien et des caractéristiques des matériaux qu'il met en œuvre pour valider les meilleurs choix.*

*Un exemple d'ITE destructeur sur une façade du XVIIe dans l'Oise avec des plaques de polystyrène. (Isolation à 1 euro)*

État originel.



État actuel : Chantier en cours



*Comme le faisait remarquer Isac Chiva en 1994 dans un rapport remis à J Toubon, sensibiliser, informer, éduquer et former suppose une mobilisation nationale et une politique cohérente, interministérielle réunissant la culture, l'éducation, l'agriculture et l'environnement autour d'une même cause pour la sauvegarde du patrimoine rural : C'est un modèle de développement durable et ce peut être un vecteur de ce développement.*

*L'approche des problématiques doit être globale pour rester cohérente :*

*Par exemple, l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) prévu par le législateur doit s'accompagner d'une incitation forte (par des financements spécifiques) à ne pas détruire du bâti ancien mais à le réhabiliter, ou à le réaffecter à de nouveaux usages lorsqu'il a perdu sa fonction originelle. Ce sera le thème des prochaines Journées du Patrimoine de Pays, fin juin.*

*Mettre en place une synergie décloisonnante est nécessaire : le statut des structures œuvrant au développement rural, réservées aux seuls élus, à l'administration et aux entreprises, doit évoluer pour s'ouvrir à l'ensemble des acteurs privés (agriculteurs, artisans, populations locales...) afin de les sensibiliser et de les intégrer de façon active à la dynamisation des territoires où ils résident ou travaillent.*

*La notion de développement durable est dans toutes les têtes et le monde rural qui en est un modèle peut en devenir le support : il est source de création d'emplois, d'activités économiques des entreprises et des acteurs du territoire (métiers, tourisme, produits locaux).*

*La mise en place de pôles de compétitivité, les pôles d'excellence rurale, qui repose sur des appels à projets va dans le bon sens mais doit être amplifiée par une politique volontariste et affichée de l'état. Seule une vision globale et unitaire du patrimoine pris sous tous ses aspects permettra de surmonter l'obstacle majeur de la France, souvent constaté, qui vient du morcellement des compétences et du cloisonnement des centres de décision.*

*Les attentes sont nombreuses dans tous les domaines :*

*Dans l'élaboration des outils de développement rural et documents d'urbanisme :*

*Les PLU : les inventaires d'éléments remarquables doivent être systématiques et obligatoires afin de les protéger de la destruction ou de la dénaturation.*

*Les PETR : qui s'attachent souvent plus au cadre naturel et paysager doivent intégrer le patrimoine bâti car il en est l'émanation et il contribue à l'identité des territoires.*

*Les OPAH : doivent davantage prendre en compte les enjeux patrimoniaux en intégrant systématiquement un volet patrimoine.*

*Les relais d'information tels que les CAUE et les points Info Énergie peuvent être les passeurs de la connaissance et contribuer à l'émergence d'une culture commune de tous les acteurs du territoire.*

*En termes de formation au bâti ancien :*

*La loi du 13 août 2004 a confié à la région la pleine responsabilité de la formation professionnelle, l'État conservant quant à lui la responsabilité de la politique de l'emploi.*

*Dans l'état actuel, la formation aux métiers du bâti ancien est le parent pauvre. Seuls 27 lycées professionnels en France proposent une formation au Bac Pro Restauration du bâti ancien au référentiel duquel MPF avait travaillé lors de sa mise en place. C'est notoirement le signe du manque de volonté de l'état de redonner ses lettres de noblesses aux métiers manuels qui n'attirent plus les jeunes et qui apparaissent comme des métiers de relégation.*

*A l'échelle de la communauté européenne :*

*La présidence française au Conseil de l'Europe est une opportunité*

*Plus de 56 % de la population des 27 États membres de l'Union européenne vit dans des zones rurales, qui représentent 91 % du territoire communautaire*

*De ce fait la question de l'opportunité d'une politique européenne clairement identifiée paraît inévitable, tant dans son contenu que dans son financement, de soutien des espaces ruraux.*

*Gilles Alglave Président de Maisons Paysannes de France*